



## PRESS RELEASE

### ATHLETISME

#### JOSEPHINE ONYIA EST SUSPENDUE POUR UNE PERIODE DE DEUX ANS

*7 octobre 2009* – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a admis les deux appels déposés par l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) et a annulé les décisions de la Fédération espagnole d'athlétisme (RFEA) des mois de janvier et mars 2009 concernant l'athlète espagnole, spécialiste des haies, Joséphine Onyia. En conséquence, Joséphine Onyia est suspendue pour une période de deux ans prenant effet le 22 septembre 2009.

Joséphine Onyia a subi un contrôle antidopage positif à la substance Méthylhexanéamine au meeting «Athletissima» qui s'est déroulé à Lausanne le 2 septembre 2008; elle a également subi un contrôle antidopage positif à la substance anabolisante Clenbutérol suite à l'épreuve «VTB Bank World Athletics Final» qui s'est déroulée à Stuttgart le 13 septembre 2008. Dans les deux cas, la RFEA a exonéré l'athlète de toute violation de dopage et l'IAAF a demandé au TAS d'imposer une suspension de deux ans à l'athlète.

Etant donné que l'athlète a commis sa deuxième infraction de dopage avant d'avoir été informée de la première violation, les deux infractions ont été considérées comme une seule et unique violation au règlement antidopage.

Joséphine Onyia a été suspendue de toutes compétitions pour une période de deux ans à compter du 22 septembre 2009. Cependant, elle pourra déduire de ces deux années les jours de la suspension provisoire déjà accomplie, soit un total de 316 jours.

En outre, Joséphine Onyia est disqualifiée du 100m haies du meeting IAAF «Athletissima» qui s'était déroulé à Lausanne le 2 septembre 2008 et de toutes les compétitions ultérieures jusqu'à la date du début de la période de suspension, avec toutes les conséquences qui en résultent, à savoir la perte de tous les titres, récompenses, médailles, points et primes.

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : [www.tas-cas.org](http://www.tas-cas.org)